



attac

À propos du film *Bamako* :

Le Mali

victime de la dette

Les chiffres sont implacables : le Rapport sur le développement humain, publié chaque année par le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), montre qu'en 2005 le Mali figure parmi les quatre pays les plus déshérités du monde. L'IDH (Indicateur de développement humain) le situe en effet en 174^e position sur 177 États pour lesquels l'ONU dispose de données. Seuls le Burkina Faso, la Sierra Leone et le Niger sont encore plus pauvres que lui. Pourtant le pays dispose d'importantes richesses, par exemple l'or (et bientôt le pétrole), ou encore une abondante production de coton, de riz et de mil, sans compter un élevage bovin, caprin et ovin traditionnellement exportateur. Certes, il y a les années de sécheresse liées au climat sahélien, mais elles ne suffisent certainement pas à expliquer l'extrême misère d'un pays qui, de plus, n'a connu aucune véritable guerre depuis son indépendance, sinon un bref affrontement avec le Burkina Faso en 1985 et quelques conflits avec les Touareg.

Un peu de géographie et d'histoire



La plupart d'entre nous connaissent mal la géographie de l'Afrique. Pour situer facilement le Mali sur une carte, il suffit de se rappeler la frontière méridionale de l'Algérie, sorte de grand triangle en forme de V tracé en plein Sahara. De la pointe de ce triangle, part une verticale séparant deux États : à l'ouest le Mali, à l'est le Niger. Autant dire qu'une vaste partie du territoire malien, très peu peuplée, se situe en zone désertique, tandis que l'essentiel de la population vit au sud, en particulier sur les rives du fleuve Niger, où se trouve la capitale, Bamako, avec son million d'habitants. Les autres villes importantes, situées dans le secteur sud-

ouest pour la plupart, sont Kayes, Ségou, Mopti et Sikasso. Au total, le territoire du Mali occupe 1 241 238 km², pour une population de plus de 13 millions d'habitants. On estime qu'environ 90 % des Maliens sont musulmans.

L'une des faiblesses du pays, c'est son manque d'accès à la mer. Ce ne fut pas toujours le cas dans l'histoire, à l'époque où le Mali était au centre d'un vaste empire, et où, pendant des siècles, les caravanes montaient et descendaient sans relâche le cours du Niger, faisant étape dans les villes mythiques de Gao et de Tombouctou. La colonisation française commence à la fin du XIX^e siècle, menée par le général Gallieni. Annexé à l'Afrique occidentale française (AOF), le pays s'appelle d'abord Haut-Sénégal-Niger, puis Soudan français (1920). Toute activité politique y est interdite jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, et il faut attendre 1946 pour que se mette en place le parti du Rassemblement démocratique africain (RDA). En 1956, le Soudan français devient une république autonome de la Communauté française. Il fonde en 1959, avec le Sénégal, la Fédération du Mali, qui proclame son indépendance le 20 juin 1960. Trois mois plus tard, la fédération éclate, et le Soudan ex-français devient la République du Mali le 22 septembre 1960.

Son premier président est Modibo Keïta. Sans chercher vraiment à se rapprocher du bloc soviétique, il conduit une politique orientée vers le socialisme, dont les succès sont gâchés par des problèmes monétaires : le franc malien, créé en 1962, est dévalué en 1963 puis en 1967, après quelques années d'inflation galopante dont la population a fait les frais¹. Profitant de l'insatisfaction générale, le militaire Moussa Traoré

¹ Le franc CFA a été rétabli au Mali en 1984

organise un coup d'état en 1968 et devient à son tour président de la République. Il mène pendant plus de vingt ans une dictature sanglante, avec la bénédiction de la France et des IFI (Institutions financières internationales), jusqu'à son renversement en 1991 par un autre militaire, le général Amadou Toumani Touré. Condamné à mort pour ses crimes politiques et pour d'importants détournements de fonds, Moussa Traoré est aujourd'hui en liberté, après une grâce présidentielle accordée en 2002.

Les chiffres de la pauvreté

L'indicateur de développement humain (IDH) est un indicateur composite mesurant trois dimensions du bien-être humain : revenu, santé, éducation. Les données ne sont donc pas exhaustives, mais permettent une évaluation assez fiable du développement comparé des différents pays. Les données ci-dessous, concernant le Mali, sont celles de l'IDH 2005.

- PIB par habitant : 371 dollars
- Personnes vivant avec moins d'un dollar /jour : 72,3 %
- Personnes vivant avec moins de deux dollars/jour : 90,6 %
- Taux d'analphabétisme des adultes (15 ans et plus) : 81 %
- Taux de scolarisation dans le primaire : 45 % (filles : 39 %)
- Population privée d'accès à un point d'eau aménagé : 52 %
- Consommation annuelle d'électricité par habitant : 33 kw/h
- Part du PIB consacrée à la santé publique : 2,3 %
- Nombre de médecins : 4 pour 100 000 habitants
- Personnes souffrant de malnutrition : 29 %
- Espérance de vie en années : 47,9
- Taux de mortalité infantile : 122 ‰
- Taux de mortalité (enfants de moins de 5 ans) : 220 ‰

Depuis 1991, le Mali suit la voie de la « bonne gouvernance » prônée par les États du Nord, la Banque mondiale et le FMI (Fond monétaire international) : son président, Alpha Oumar Konaré (1991-2002), a instauré le multipartisme et s'est engagé, plus encore que son prédécesseur, dans la libéralisation de l'économie, appliquant à la lettre les préceptes du « consensus de Washington » : abaissement des barrières douanières, libéralisation des marchés financiers, privatisations. Le tout avec des résultats particulièrement amers pour la population malienne, dont la situation n'a cessé de se détériorer, surtout après la dévaluation du franc CFA en 1994. Président de la République depuis 2002, Amadou Toumani Touré (celui-là même qui avait renversé Traoré onze ans plus tôt) ne semble pas disposé à inverser la tendance, malgré quelques velléités louables.

L'engrenage de la dette

On l'oublie souvent, la plupart des anciennes colonies françaises se sont retrouvées endettées dès leur indépendance : ce sont elles qui ont dû acquitter le solde des emprunts contractés par la France quelques années auparavant. Pour injuste qu'elle fût, cette dette était cependant supportable. Ainsi, malgré les déboires monétaires de Modibo Keita, la dette extérieure malienne ne dépassait pas 55 milliards de francs CFA en 1968. Elle s'élève aujourd'hui (fin 2004) à 1705 milliards, toujours en francs CFA. Même en tenant

compte de la dévaluation de 1994, l'ascension est vertigineuse.

L'essentiel de cette dette a été contracté pendant la dictature de Moussa Traoré, avec la bénédiction de la France, du FMI et de la Banque mondiale. Les quelques chiffres ci-dessous, cette fois-ci en dollars US, sont particulièrement frappants :

- 1970 : 249 millions de dette extérieure publique
- 1980 : 727 millions
- 1990 : 2467 millions
- 1999 : 3183 millions

À quoi il faut ajouter le service de la dette, passé de 16 millions de dollars en 1980 à 106 millions en 1999 (soit 57 milliards de francs CFA). Et comme le Mali est un débiteur particulièrement scrupuleux, il rembourse, mais pour cela il doit faire appel à de nouveaux prêts des institutions financières, que celles-ci s'empressent d'accorder, pourvu que le pays mette en place des plans d'ajustement structurels permettant, selon la formule consacrée, « d'assainir le secteur public » : baisse drastique du nombre de fonctionnaires et de leur salaire, assouplissement de la législation du travail, libéralisation du secteur bancaire, des prix et du commerce, suppression des taxes à l'importation, le tout accompagné d'une cascade de privatisations.

Certes, depuis l'an 2000, le Mali bénéficie de l'initiative PPT (Pays pauvres très endettés) entraînant une diminution du service de la dette. De plus, en 2005, le G8 s'est engagé à ce que les institutions financières annulent le montant de la dette multilatérale du Mali, soit 1060 milliards de francs CFA. Belle promesse, mais qui jusqu'à présent n'a pas été suivie d'effets ! Il est temps de passer des promesses aux actes, et d'annuler sans contrepartie la totalité de la dette du Mali et de l'ensemble des pays pauvres. Songeons que, si le Mali voulait rembourser seul l'ensemble de sa dette, il lui faudrait 106 années, soit le sacrifice de quatre générations.

L'engrenage des privatisations

Sans citer ici toutes les privatisations déjà réalisées ou programmées, on insistera sur quelques exemples particulièrement désastreux. Tout d'abord celui de la Régie des chemins de fer du Mali (RCFM), bradée en 2003 à un consortium franco-canadien pour la somme de 5 milliards de francs CFA, alors que l'entreprise était évaluée à 150 milliards. Ce service public assurait le transport des voyageurs sur la partie malienne de la ligne Dakar-Koulikoro. Mais les nouveaux propriétaires, en fonction de critères de rentabilité, ont jugé bon de privilégier le fret par rapport aux voyageurs. Résultat : 612 cheminots licenciés et 26 gares fermées sur 36. Finies les relations intervillageoises et la vente de denrées à l'arrêt du train.

Autre exemple catastrophique, celui de la société Énergie du Mali (EdM), chargée de la production et de

la distribution d'électricité et d'eau potable. À l'initiative de la Banque mondiale, la gestion de cette société est confiée en 2000 à SAUR International, filiale du groupe Bouygues, qui s'engage à réduire les prix à la consommation et à développer les infrastructures, notamment en électrifiant 97 localités et en construisant une nouvelle station de pompage à Kabala. Aucun de ces engagements n'est tenu. Bien au contraire, les prix de l'eau et de l'électricité explosent, et la SAUR n'hésite pas à traquer les mauvais payeurs. En 2003, le président Touré exige et obtient une baisse des tarifs de 10 %, mais, deux ans plus tard, constatant que les investissements promis n'avaient pas été réalisés, il rompt le contrat qui le liait à la SAUR, au grand dam de la Banque mondiale.

Quelle dette ? Quels créanciers ?

Quand on évoque la dette des PED (pays en développement), il s'agit essentiellement de dette extérieure publique (contractée par les États auprès de prêteurs étrangers au pays). On peut distinguer trois types de dette publique, selon la nature des créanciers :

- **Dette multilatérale** : le créancier est une institution financière multilatérale (FMI par exemple).

- **Dette bilatérale** : le créancier est un autre État (pour assurer le recouvrement de leurs créances, la plupart des États prêteurs ont constitué le Club de Paris).

- **Dette privée** : le créancier est un organisme privé, généralement une banque (ces créanciers sont regroupés au sein du Club de Londres).

S'agissant du Mali, la dette privée est nulle (trop risqué pour les banques !). La dette multilatérale constitue 57 % de l'endettement global (dont 34 % pour l'Association internationale de développement, AID, composante de la Banque mondiale, 13 % pour la Banque africaine de développement et 6 % pour le FMI). La dette bilatérale (43 %) se répartit en 30 % pour le Club de Paris et en 13 % pour la Chine, l'Arabie Saoudite et le Koweït.

Précision : on ne confondra pas la **dette globale** avec le **service de la dette**, c'est-à-dire ce que l'emprunteur doit rembourser chaque année (annuités de la dette, auxquelles s'ajoutent les intérêts).

Mais le groupe Bouygues est toujours bien présent au Mali. Par l'intermédiaire de la Société malienne d'exploitation (Somadex), il gère l'une des principales mines d'or du pays, celle de Morila, exploitant à la fois l'or et les ouvriers, qui travaillent dans des conditions épouvantables (utilisation de cyanure sans aucune protection), tandis que les syndicalistes et les grévistes sont licenciés et pourchassés. Décidément, la colonisation a la vie dure, et la Françafrique est toujours bien là !

Tout aussi grave, les menaces qui pèsent sur la petite paysannerie (soit plus de 70 % de la population active du Mali), avec notamment la privatisation rampante de l'Office du Niger (ON), qui gère la production de riz dans la région de Ségou, sur 82 000 ha de surfaces irriguées. Outre la compression prévisible des effectifs, on essaie de mettre en place une réforme foncière qui, à terme, mettra fin à l'usufruit dont jouissent les paysans sur les terres de

l'ON, au bénéfice de gros investisseurs. Mais ce n'est pas tout...

Le coton : de l'espoir à l'inquiétude

Une autre privatisation est en effet prévue pour 2008, celle de la Compagnie malienne de développement et des textiles (CMDT), héritière de l'ex-Compagnie française de développement et des textiles (CFDT), qui organise la production, la transformation et la commercialisation du coton. Là encore, c'est la Banque mondiale qui est à l'origine de cette privatisation, qui permettrait selon elle de rendre le coton malien plus compétitif.

Il faut savoir qu'aujourd'hui le coton fait vivre, directement ou indirectement, 3,5 millions de personnes, soit plus du quart de la population malienne. Il représente à lui seul environ 50 % des exportations du pays, mais sa culture ne présente presque aucun des inconvénients constatés sur d'autres continents : elle est pratiquée sur de petites parcelles, en rotation avec les cultures vivrières (ces dernières occupent plus de 70 % des terres cultivées en zone cotonnière) ; elle ne demande aucune irrigation, sinon celle des pluies ; l'usage d'engrais et de pesticides est forcément limité, faute de moyens financiers.

Autrement dit, le Mali, comme les autres pays producteurs d'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC), notamment le Burkina Faso, le Bénin et la Côte d'Ivoire, fournit un coton propre, d'excellente qualité et très bon marché. Grâce à ce coton, le niveau de vie des populations s'est peu à peu élevé, du moins jusqu'aux années 1990. Mais, à cause de la surproduction mondiale, le cours du coton s'est effondré en quelques années : de 261,7 cents/kilo en 1980, il est passé à 181,9 cents en 1990, puis à 110,3 cents en 2001. Le problème, c'est que cette baisse des prix n'est pas vécue de la même façon par les producteurs du Nord et par ceux du Sud. Les États-Unis, qui sont le plus gros exportateur mondial de coton, subventionnent massivement leurs agriculteurs, comme le fait d'ailleurs l'Union européenne pour ses cotonniers d'Espagne et de Grèce. Ces subventions, qui sont en grande partie à l'origine de la surproduction et donc de la baisse des cours, sont en principe incompatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Mais voilà, les règles ne s'appliquent pas de la même façon selon que vous serez puissant ou misérable. Et, lorsqu'en 2003 quatre États de l'AOC ont soulevé le problème à la conférence de l'OMC de Cancún, tous les participants ou presque leur ont donné raison, d'un ton souvent compatissant, mais aucune décision n'a été prise.

Pour en revenir à la prochaine privatisation de la CMDT, celle-ci suscite de larges inquiétudes. Jusqu'à présent, le Mali a su conserver un sage équilibre entre le coton et les cultures vivrières. Mais cet équilibre est fragile, et on peut tout craindre de l'appétit de groupes privés qui favoriseraient le remembrement des terres et la monoculture. D'autant qu'une autre menace plane

sur le coton malien : celle des apprentis-sorciers fabricants d'OGM, en particulier Monsanto et Syngenta, déjà installés dans le pays grâce à la Banque mondiale, et qui ont mis au point avec elle un « Projet de développement de la culture de coton génétiquement modifié au Mali ».

Banque mondiale et FMI

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) sont les plus connues des Institutions financières internationales (IFI). Toutes deux ont été créées à la fin de la seconde guerre mondiale par les accords de Bretton Woods (juillet 1944).

La première s'appelait alors BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement), et avait pour but de favoriser la reconstruction de l'Europe et des autres pays meurtris par la guerre par des prêts à long terme. Elle a ensuite élargi son champ d'action à l'ensemble de la planète et des activités économiques. Concernant l'Afrique et plus généralement les pays les plus pauvres, elle a créé en 1960 l'AID (Association internationale de développement), qui est aujourd'hui le principal créancier du Mali.

Quant au FMI, sa tâche était de veiller à la stabilité du système financier international, prêtant à court terme à des pays ayant des problèmes temporaires de balance des paiements.

Par la suite, les deux institutions, avec des nuances difficilement perceptibles, se sont faites les chantres de la mondialisation libérale, notamment à partir des années 1980, conditionnant leurs prêts à l'acceptation de plans d'ajustement structurel. Au FMI comme à la Banque mondiale, les États sont représentés par le principe « un dollar = une voix ». Autrement dit, les États les plus riches, à commencer par les États-Unis, disposent d'un pouvoir exorbitant leur permettant de dicter leur loi au reste du monde.

La plupart des initiatives de la Banque mondiale et du FMI se sont soldées par des échecs souvent retentissants, que ce soit en Argentine pour le FMI ou en Afrique subsaharienne pour la Banque mondiale. D'où l'idée centrale du film *Bamako* : pourquoi ne pas mettre en procès ces deux institutions pour l'ensemble des dégâts qu'elles ont provoqués à travers le monde ?

Quel avenir pour le Mali ?

On l'aura compris à la lecture de ce qui précède, l'avenir du Mali ne passe certainement pas par les remèdes du FMI et de la Banque mondiale, dont les plans d'ajustement structurel ont largement contribué à l'appauvrissement du pays. Il ne passe sans doute pas non plus par la copie de modèles occidentaux, surtout lorsque ceux-ci ont déjà montré leurs limites et leurs dangers dans les pays du Nord. C'est le cas de la décentralisation, qui est devenue aujourd'hui le cheval de bataille du gouvernement malien, et dont la France découvre depuis quelques années les effets pervers.

Il est largement temps de se dire que l'avenir du Mali passe par les Maliens eux-mêmes, et que nous n'avons pas de leçons ni de « conseils éclairés » à leur donner. Il suffit d'ailleurs de constater la situation actuelle des prétendues démocraties occidentales pour s'en convaincre. Quant à la corruption, qui serait paraître la gangrène de l'Afrique, là encore nous sommes bien

mal placés pour donner aux autres des leçons. D'autant que si les politiciens véreux sont un jour ou l'autre jugés et condamnés en Afrique, ils le sont très rarement en France et dans les autres pays du Nord.

Il faut en finir avec l'infantilisation des peuples africains aux relents colonialistes. Le peuple malien lutte depuis plusieurs années contre les privatisations qui se succèdent. Il est sans doute plus conscient que nous des dangers de la mondialisation libérale, car il la subit de plein fouet et n'en tire jamais le moindre profit. Le fait que le dernier Forum social mondial se soit tenu en partie à Bamako (janvier 2006) montre à quel point les Maliens se sentent concernés par les problèmes de la globalisation.

C'est donc à eux de prendre en mains leur destinée, ce qui ne signifie pas pour autant que nous ne pouvons pas les y aider : la France est l'un des principaux créanciers du Mali, soit à titre personnel, soit en tant que membre de la Banque mondiale ou du FMI. Nous devons faire pression sur nos élus et notre gouvernement pour que **la dette insupportable du Mali soit annulée sans contrepartie, tout comme celle des autres pays les plus pauvres du monde.**

Principales sources

1. Livres et revues

- Damien Millet, Éric Toussaint : *50 questions, 50 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale* (CADTM, Syllepse, 2002).
- Collectif : *La menace vient du Nord, enquête sur le coton* (Oxfam Solidarité, 2004).
- Collectif : *Le Petit Alter, dictionnaire altermondialiste* (Attac, Fayard, Mille et une nuits, 2006).
- Collectif : *Atlas alternatif* (Le Temps des Cerises, 2006).
- Le Monde diplomatique, avril 2006 : *Au Mali, les producteurs de coton disent « non »* (Roger Gaillard).

2. Sites web

- Wikipédia : portail du Mali.
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Mali>
- CADTM, archives par pays, Mali.
http://www.cadtm.org/fr.mot.php3?id_mot=23
- PlaneteBleue.info : le Mali et Bouygues.
http://eau.apinc.org/article.php3?id_article=422
- PNUD : Rapport mondial sur le développement humain 2005
<http://hdr.undp.org/reports/global/2005/francais/>
- PNUD, bureau du Mali.
<http://www.ml.undp.org/>
- Site des Nations unies au Mali
<http://www.un.org.ml/snu/fr/mali.htm>
- Présidence de la République du Mali
<http://www.koulouba.pr.ml/>
- L'Essor, quotidien d'informations du Mali
<http://www.essor.gov.ml/>
- Le Forum social mondial à Bamako
<http://www.fsmmali.org/>
- CAD Mali
<http://www.cadmali.org/>